

ABONNEMENT.

Saumur: Ce an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8

Poste:

Ce an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annales, la ligne. 20 c. Réclames. 30 Faits divers. 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication de insertions reçues et même payées, et de résiliation dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

21 Avril 1884.

COMITÉ MONARCHISTE.

A la veille des élections municipales, le Comité monarchiste de Maine-et-Loire rappelle aux Électeurs l'importance extrême de ce scrutin d'où doit sortir l'administration de toutes les communes de France, pour quatre ans, d'après la loi nouvelle.

Que partout les Conservateurs s'unissent et engagent résolument la lutte contre les partisans d'un régime qui, après avoir opprimé la liberté des pères de famille, attaqué sans relâche la religion et ses ministres, aboutit à la ruine du pays par ses traités de commerce désastreux pour l'agriculture et l'industrie, — par ses prodigalités budgétaires, — par ses guerres lointaines.

Le Comité monarchiste aidera les candidats conservateurs de tout son pouvoir, avec ses ressources et l'appui des journaux dont il dispose.

Que nul ne s'abstienne, que dans toutes les communes on s'organise, et de récents exemples démontrent que le succès peut couronner les efforts combinés de toutes les bonnes volontés.

L'ENCYCLIQUE DE S. S. LÉON XIII SUR LA FRANC-MACONNERIE.

La Défense publie l'analyse suivante dont elle garantit l'exactitude sur l'Encyclique qui a dû paraître hier dimanche:

L'humanité entière est partagée en deux

cités ennemies: celle de Dieu et celle de Satan. De nos jours, tous ceux qui font partie de la cité du démon marchent sous l'étendard des loges maçonniques partout répandues et partout admirablement organisées.

Le plan des sociétés secrètes n'est plus un mystère pour personne; elles luttent audacieusement contre l'Eglise et déclarent la guerre à la majesté de Dieu.

Le devoir de Léon XIII, comme celui de ses prédécesseurs, est d'appeler l'attention sur ces perfides adversaires du christianisme.

Plusieurs Papes, après avoir découvert l'action et le but de la franc-maçonnerie, ont fulminé des peines sévères contre ceux qui y entraient.

Si cette excommunication a soulevé la haine des maçons eux-mêmes, elle fut par contre approuvée par une foule de personnages haut placés, de princes et d'hommes d'Etat.

En Hollande, en Autriche, en Suisse, en Bavière, en Espagne, en Savoie, etc., cette ligue perverse fut interdite par une législation spéciale.

Malheureusement la voix des souverains Pontifes ne fut point écoutée partout avec la même bienveillance. Depuis cent cinquante ans, les sociétés secrètes ont pris une extension effrayante; elles préparent en même temps la ruine du trône, de l'autel et du bien public. Un grave péril menace ainsi l'avenir de la société, parce qu'elle n'aura plus de fondement solide.

Dès le début de son pontificat, Léon XIII avait dénoncé le danger du socialisme.

Aujourd'hui il revient sur cette question importante et montre comment le socialisme a sa source et son appui dans la franc-maçonnerie.

Le Saint-Père parle des serments, des mystères et de l'immortalité de cette secte abominable.

Détruire la religion, déchristianiser l'Etat, faire du naturalisme la base de la vie sociale: tel est le but qu'elle poursuit.

Plus de foi; la raison seule doit guider l'homme.

Les devoirs envers Dieu sont supprimés ou réduits à une vague sentimentalité.

L'influence de l'Eglise sera exclue de la loi et du gouvernement.

Ses droits seront foulés aux pieds. Ses ordres religieux anéantis.

Le Siège apostolique lui-même est en butte à des attaques sans cesse renouvelées; le patrimoine de Saint-Pierre a été annexé à la couronne de Savoie, peu à peu la Papauté a été mise dans une situation intolérable et l'on s'efforce de la faire disparaître de la surface de la terre. Les sociétés secrètes ont juré une haine implacable au catholicisme.

Sans doute elles n'avouent pas à tous leurs adeptes cette guerre infernale; elles trompent les naïfs et les séduisent par un certain vernis de tolérance.

A les entendre, on n'a pas besoin d'abjurer le christianisme pour être reçu dans une loge. La religion est une affaire accessoire; les religions ne diffèrent pas l'une de l'autre.

Mais bientôt, par une pente insensible, on arrive aux conséquences extrêmes, à la négation de Dieu, de la Providence, de l'immortalité de l'âme.

Dès lors, la morale manque de base et la porte est ouverte à la corruption la plus hideuse.

Ce courant démoralisateur est favorisé par la presse, le théâtre, l'art naturaliste qui déchainent les passions et endorment la vertu.

Comme la corruption engendre la servilité, plusieurs francs-maçons voudraient accéder à la multitude la liberté illimitée du vice pour en faire ensuite un instrument docile de leurs ambitions désastreuses.

La franc-maçonnerie qui rejette les principes religieux, bouleverse également toutes les institutions qui ont été la gloire et la force des siècles chrétiens.

Pour elle le mariage n'est qu'un contrat civil; l'éducation se réduit à l'instruction scientifique.

Elle préconise la souveraineté du peuple et l'athéisme de l'Etat; ce programme radical, elle cherche à le réaliser par tous les moyens.

De pareilles doctrines préparent la voie aux logiciens qui veulent la communauté des biens et l'égalité absolue des conditions sociales.

Après dix-huit siècles, on revient aux errements et à la folie du paganisme.

A tous ces signes, on reconnaît la haine de Satan contre le Christ.

En obéissant à cet antique adversaire du genre humain, les francs-maçons font descendre la société actuelle au-dessous de la société païenne; car les païens ont avoué qu'il était plus facile de trouver une ville sans fondement qu'une cité sans Dieu.

Séparer la religion de l'Etat, c'est vouloir une chose monstrueuse.

L'Etat, de même que l'individu, reçoit de Dieu la vie et les biens de la vie.

Dieu est l'auteur de la souveraineté et de la société civile.

Ceux qui sont revêtus de la souveraineté peuvent être regardés comme les coopérateurs de Dieu.

Il est absolument faux que les peuples aient le droit de secouer l'obéissance selon leur bon plaisir.

La diversité des conditions sociales est conforme à la raison.

Si la crainte des lois divines et le respect dû aux souverains disparaissent grâce aux influences maçonniques, si les passions révolutionnaires se déchainent librement, où aboutira la société moderne?

L'expansion toujours croissante du communisme et du socialisme fournissent une ample réponse à cette question.

Qu'on reconnaisse donc l'arbre à ses fruits.

Les francs-maçons flattent les princes; ils espèrent rencontrer en eux de puissants auxiliaires pour mener à bonne fin la guerre religieuse.

Mais le jour où ces mêmes monarches, effrayés de ce radicalisme, essaient de naviguer contre le courant, ils trouvent des ennemis acharnés dans les flatteurs de la veille.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FOURNAISE

PAR CHARLES DESLIS.

XIII. — MONSIEUR ET MADAME (Suite).

Catherine avait disparu. Rosette allait et venait, pourvoyant à tout, jetant par-ci par-là l'entrain de son rire franc et clair.

Balthazar, interrogé par elle, raconta tout ce qu'il avait remarqué. Quand vint le tour des maîtresses, Armand exhiba le lavis représentant l'ensemble du futur village. C'était comme un petit tableau; il l'étaya de la carafe, en pleine lumière de la lampe, et, désignant quelques habitations exceptionnelles, un peu à l'écart:

— Voilà, dit-il, celles du gérant... du contre-maître...

— Ah!... Et Balthazar avec une expression de regret et d'envie, c'est ceux-là qui seront heureux!...

— Est-ce que tu ne l'es pas?... se récria Rosette, je voudrais bien voir ça!... Dis, dis ce qui te manque... Ah!... mais j'y tiens... je l'ai promis... une bonne fille n'a que sa parole!...

La réponse de l'époux, ému jusqu'aux larmes,

fut une paire de baisers. L'amphitryon se chargea du commentaire explicatif:

— Mais il est ravi de son sort, chère madame!... Il ne se plaint que de ne pas en profiter autant qu'il le voudrait... Il voudrait une félicité moins intermittente... un ménage sédentaire... un nid pareil à celui-ci...

Armand montrait le dessin. Il avait un air singulier. Rosette le regarda, et se prit également à sourire... Elle avait déjà deviné.

Mais pas Balthazar.

— Ah! fit-il modestement, faudrait être plus savant que moi!

— Eh!... répliqua son ancien camarade, n'es-tu pas mécanicien? N'ai-je pas complété l'instruction de mon chauffeur quand nous étions attelés ensemble à la même locomotive?... Les calculs essentiels te sont familiers; tu rédigeais le rapport avec une écriture suffisante et même assez d'orthographe. Je me rappelle tes progrès pour mériter Rosette. Gageons que depuis lors elle t'aura continué mes leçons?

— Comme vous dites!... s'écria-t-il, et, soit dit sans vous offenser, les choses ont marché avec une plus grande vitesse encore avec mon nouveau professeur... Ah! ah! c'est qu'elle est éduquée, ma petite femme, et qu'elle en écrit des lettres à se mettre à genoux devant!... Tenez! pas plus tard que l'autre jour, à sa belle-aœur et pour les enfants de son

frère... vous savez, ces deux pauvres petites qu'elle aimait tant... Eh bien! c'était câlin!... c'était attendrissant comme tout! Il y avait des mots si doux qu'on eût dit autant de caresses...

— Tu vois! reprit le directeur de la Fournaise, tu vois qu'avec notre aide, la place t'ira comme un gant!

— Quelle place? fit Balthazar.

— Eh! pardine! répondit Rosette, celle du contre-maître. Mais comprends donc, bêta, qu'elle nous est offerte, et que j'accepte pour toi!

— Bah!

— Moi aussi, poursuivit-elle, j'aurai grand contentement que nous soyons plus ensemble!... Tu seras moins exposé... Si tu savais comme j'étais inquiète! Toutes sortes d'accidents me revenaient en mémoire! La nuit, je me réveillais en sursaut, je pensais: « Où est-il? perdu dans le vent et le brouillard!... » Et si la pluie fouettait les vitres: « Ah! mon pauvre Balthazar, il doit être trempé jusqu'aux os! Il a froid! » J'en frissonnais moi-même... Je ne te l'ai pas dit, mais j'ai souvent pleuré... Nous ressemblons aux femmes des marins. Sans même un horizon où le regard accompagne, cherche, retrouve au loin celui qu'on attend! Devant nos yeux, rien que les murs gris du faubourg, des toits, des cheminées, des tuyaux de poêle!... Ah! que c'était triste!... Regarde, au contraire, cette étendue, ces riants environs... de

verts coteaux, des bois, la rivière!... Sans compter que nous serons là, tout près de M. Armand guettant l'occasion de lui payer la dette du cœur! Une maison!... Ah! c'était mon rêve!...

Rien de charmant comme Rosette, tandis qu'elle s'exprimait ainsi. Son joli visage aux fraîches couleurs, sa petite bouche aux dents éclatantes de blancheur, ses yeux emperlés de larmes, toute son accorte et vive personne rayonnait de joie. Balthazar ne se montrait pas moins heureux. Armand l'était davantage encore.

Une main dans chacune de celles des deux jeunes mariés, il leur disait tour à tour:

— Ce sera mon cadeau de noces!... Mais que parlez-vous de reconnaissance!... C'est bien plutôt moi qui vous en devrais, quant au passé comme pour l'avenir... Il me faut ici le dévouement d'un ami... Tu fus le mien, Balthazar, aux jours de l'épreuve... Je ne l'ai pas oublié, je ne l'oublierai jamais!...

Le digne garçon riait et pleurait à la fois.

— Mon dévouement?... balbutia-t-il, ah! de tout cœur! à la vie, à la mort!... Mais, j'y songe, et la Compagnie de l'Est?

— Je déjeune le dimanche chez M. Joubert, conclut Armand, nous arrangerons cela... Eh bien, Rosette, et les crêpes?

Nous laissons à penser si le repas s'acheva gaïement.

Les sociétés secrètes trompent le peuple et l'excitent contre les deux pouvoirs.

L'Eglise, au contraire, soutient le trône et l'autorité et enseigne l'obéissance.

Quels sont, dans ces conditions, les devoirs de l'épiscopat ?

Travailler avec le Souverain Pontife à déraciner les sectes dangereuses de la franc-maçonnerie.

Dans ce but, il faut :

1° Démasquer ces ouvriers sataniques ; par la prédication et les lettres pastorales, détourner le peuple des sociétés secrètes ;

2° Répandre de plus en plus l'instruction chrétienne et recommander vivement le tiers ordre de saint François comme remède au péril social ;

3° Créer des écoles de métiers et des corporations ouvrières sous une direction religieuse. Les propriétaires des grands établissements agricoles ou industriels doivent organiser parmi leurs sujets des associations catholiques ; l'introduction des conférences de Saint-Vincent de Paul sera d'un grand secours ;

4° Surveiller les écoles, exhorter la jeunesse (surtout à l'époque de la première communion) à ne jamais entrer dans une société sans consulter leur pasteur.

5° Implorer l'assistance de la Sainte Vierge.

Chronique générale.

UN DES SYSTÈMES DE RÉVISION.

Nous devons signaler un système nouveau qui est mis en avant et qui donnera lieu à une discussion sérieuse. Voici de quoi il s'agit :

La Chambre a été saisie avant les vacances, on s'en souvient, d'un projet émané de M. Constans, ancien ministre de l'intérieur, et tendant au rétablissement du scrutin de liste pour l'élection des députés. A la rentrée, la Chambre aura à se prononcer sur ce projet.

Un certain nombre de membres, se fondant sur ce principe que les lois électorales des deux Chambres doivent avoir le même caractère, c'est-à-dire être toutes deux constitutionnelles ou simplement organiques, vont proposer de faire sortir de la constitution de 1875 la loi électorale du Sénat. Ce serait naturellement le Congrès qui prononcerait cette disjonction, puisque actuellement la loi électorale des sénateurs est constitutionnelle, tandis que la loi du 30 novembre 1875 sur l'élection des députés a le caractère d'une loi ordinaire.

Cette disjonction aurait pour conséquence de permettre aux Chambres, une fois le Congrès séparé, de modifier la loi électorale du Sénat dans les formes ordinaires de la procédure parlementaire, c'est-à-dire de la soumettre aux mêmes délibérations qu'une loi ordinaire. En outre, il serait possible à tout instant de remanier cette loi, lorsqu'un changement serait reconnu nécessaire, sans être obligé de recourir à la procédure solennelle et tout exceptionnelle de la révision.

Armand, le lendemain, devait avoir sa surprise. En arrivant chez M. Joubert, un troisième convive lui tendit les bras.

C'était le marquis de Trévelec... c'était son père.

XIV. — LE PÈRE.

Tout Paris l'a connu, ce type du dix-huitième siècle, qui semblait s'être attardé dans le nôtre. Il était né, d'ailleurs, sur la frontière des deux. De quel côté ?... On ne savait pas au juste. Son état civil se perdait dans la nuit de l'émigration. Esquissés rapidement sa biographie.

Les Trévelec ne rentrèrent en France qu'avec le Roi. Notre marquis — il portait déjà le titre de représentant de la branche aînée — débute aux Tuileries comme page de Louis XVIII. Au retour de Gand, on le remarque parmi les plus jeunes gardes du corps. L'année suivante, il est sous-lieutenant aux mousquetaires d'Alexandre Dumas. Athos à dix-huit ans. Moins que cela peut-être.

C'était l'époque des provocations, des rencontres entre les officiers de l'Empire et les blancs-becs de la Restauration. Beaucoup de ceux-ci restèrent sur le carreau. Trévelec fut leur principal tenant, leur vengeur. Pas un adversaire — et c'était à lui que s'attaquaient les plus redoutables — qui ne tombât sous les coups de cet adolescent. Il avait, disait-on, l'épée malheureuse. On ne compte plus

On s'occupe beaucoup à Paris et avec une grande unité de but des élections municipales. Il y a déjà douze candidatures conservatrices opposées dans douze arrondissements aux républicains, et plusieurs de ces candidatures ont de sérieuses chances de succès. Il y a lieu d'espérer que la lutte sera engagée dans tous les arrondissements et que tous les candidats se présenteront aux électeurs avec une profession de foi identique.

Le ministre de la guerre a reçu samedi la délégation du Conseil municipal de Paris qui venait l'entretenir de la suppression de l'enceinte fortifiée de Paris.

Le ministre de la guerre paraît disposé à consentir à cette suppression si la Ville prend toutes les dépenses à sa charge et si elle accorde, en outre, une forte subvention pécuniaire qui permettrait de terminer au préalable l'enceinte des forts détachés.

L'OCCUPATION DE HUÉ.

Conformément au plan adopté par le général Millot, d'accord avec le ministre de la marine, deux bataillons d'infanterie et une section d'artillerie seront détachés le mois prochain du corps expéditionnaire pour aller occuper, d'une manière permanente, la citadelle de Hué.

Cette décision ne constitue nullement une mesure prise contre Thai-Phu, le jeune souverain de l'Annam ; bien au contraire, c'est pour ainsi dire sur sa demande qu'elle va être prise. (National.)

Nous lisons dans le *Cri du Peuple* :

« Samedi, à six heures du matin, une nuée d'agents de police, sous la conduite de deux commissaires, se présentaient au domicile du citoyen Petit, faubourg Antoine. Celui qui dirigeait la bande demandait à la concierge MM. Schultze, Kennel, Reifelder, Waldo.

La portière ayant répondu qu'elle ne connaissait pas ces messieurs, les agents passèrent outre et montèrent directement chez le citoyen Petit. Après les sommations légales, ils envahirent l'appartement et s'emparèrent des citoyens Waldo, Schultze et Reifelder. Ces citoyens ont été immédiatement conduits au Dépôt.

« Les trois socialistes arrêtés sont inscrits comme orateurs au « grand meeting international organisé par les groupes anarchistes autrichiens et allemands de Paris » qui doit se tenir aujourd'hui à la salle du Commerce, faubourg du Temple. C'est sur la demande du gouvernement autrichien, et après une démarche personnelle de l'ambassadeur d'Autriche auprès de M. Ferry que ces arrestations ont eu lieu.

« On prétend que les socialistes arrêtés sont impliqués dans les récents attentats de Vienne.

« C'est donc le premier coup du bureau de police internationale siégeant à Paris. »

ses duels. Un dernier, suivi de mort d'homme, à la sortie de l'Opéra, sous un reverber, causa tant de scandale, qu'un ordre d'arrêt dut en clore la liste.

Le marquis passe en Angleterre, devient l'élève ou plutôt le rival des Brummel et des d'Orsay, se lie avec lord Byron, l'accompagne en Grèce, y reste, avec des aventures romanesques, jusqu'à l'affranchissement définitif, et ne reparait sur la scène parisienne que salué du surnom de vainqueur des Turcs. Il permettait alors qu'on le plaisantât. « Je ne me battraï plus, avait-il dit, que pour une juste cause ou pour mon pays. »

Effectivement, chef d'escadron de la garde royale et choisi comme aide de camp par le général de Bourmont, il prend part à la conquête d'Alger. La nouvelle de la Révolution de Juillet l'y surprend ; il renonce à son avenir militaire, donne avec éclat sa démission, rejoint Charles X à Holy-Rood, la duchesse de Berry en Bretagne, en Vendée, se distingue dans les quelques escarmouches du nouvel essai de chouannerie, ne met bas les armes qu'après le dernier combat, sur les décombres de la Penissière.

On se rappelle l'acquiescement des vaincus. Le marquis de Trévelec avait été l'un des héros du procès. Son opposition tapageuse à la monarchie bourgeoise ne tarda pas à le rendre tout à fait célèbre. Il était très-riche ; il rapportait chez nous

ÉTRANGER

EN CHINE. — Shanghai, 19 avril. — Les avis de Pékin annoncent que Kouang-Bele a été nommé président du Tsong-Li-Yamen.

Les principaux membres du Tsong-Li-Yamen ont été changés et leurs successeurs passent pour appartenir au parti hostile aux étrangers.

La plupart des vice-rois de province, étant des créatures du prince Kong, seront probablement révoqués ou déplacés, sans en excepter Li-Hung-Chang.

ALLEMAGNE. — La *Gazette de Sibirie*, qui a des attaches officieuses, annonce qu'il est question d'une entrevue des empereurs d'Allemagne, d'Autriche et de Russie.

On dit que c'est M. de Bismark qui, en raison de l'état de santé de l'empereur, a demandé le rétablissement du conseil d'Etat sous la présidence du prince impérial.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 avril.

Sur notre place, le marché a paru d'abord un peu hésitant, en ce sens qu'au début les rentes et valeurs se sont échangées à des cours un peu différents des derniers prix de la veille. Les ordres d'achats n'ont pas tardé à dominer et se sont portés avec une certaine énergie sur nos fonds publics et certaines valeurs.

Le 4 1/2 0/0 a coté 108.20 ; — l'amortissable 78.15 ; — le 3 0/0 77.05.

Le Crédit Foncier gagne 5 fr. pendant la séance à 1.320, tous les achats sont concentrés sur cette valeur.

Les Obligations Foncières suivent la même progression.

Le Crédit Lyonnais décroche avec peine le cours de 532, grâce aux efforts de quelques gros spéculateurs. Comme toute société à succursale, le Crédit Lyonnais n'en est destiné qu'à s'amoinrir de plus en plus.

Pas d'exemple, depuis 50 ans, qu'une société à succursale ait résisté à la plus ou moins lente décomposition résultant d'une subdivision d'administration.

Autant les sociétés en commandites dirigées par un seul homme, responsable dans toute l'acceptation du mot, et les maisons particulières, sont prospères, autant les sociétés ou les pouvoirs sont divisés, et à plus forte raison les sociétés à succursales, sont, actuellement surtout, dans une mauvaise situation.

La Banque de France seule avec ses 4 milliards de capital gratuit (dépôts et émissions) peut supporter les périls de la décentralisation. Ce colossal capital, qui ne lui coûte rien, le laisse sans concurrence possible et lui permet le choix des affaires.

Il ne saurait en être de même des établissements tels que le Crédit Lyonnais et la Société Générale, qui n'ont pas les mêmes avantages, tout en ayant les mêmes charges, sinon plus.

Chronique militaire.

Nous lisons dans l'*Avenir militaire* :

« On enseigne encore au soldat, dans le maniement d'armes, les mouvements de genou-terre. C'est du temps perdu. L'ancienne loi mentionnait quelques circon-

stances de la vie à grandes guides. On ne parla plus que de ses bravades fastueuses et de ses folles équipées. Il fut le dandy, le lion par excellence. Un jour enfin, le lion amoureux. Il épousait, à quarante ans passés, la plus désirable héritière du faubourg Saint-Germain. Toutes les vertus, la fortune et la beauté. Au couvent, ses compagnes l'avaient surnommée la Sainte.

Ce fut d'abord une conversion. Trévelec, marié, sembla renaitre pour une existence toute nouvelle... On le citait — c'est le destin de certains hommes de toujours servir d'exemple — comme le modèle des époux. Il eut un fils ; ne serait-ce pas un lien de plus, l'assurance du bonheur conjugal ? Hélas ! tout le contraire se produisit... Le marquis ne tarda pas à reprendre son train d'autrefois. On le revit au foyer de la danse. Une aventure à fracas dans le monde, ses prodigalités, ses succès de toutes sortes l'affolèrent de nouveau... Il était reparti. Un échappé du mariage.

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

Au restaurant.
Un consommateur est attablé devant un plat de grenouilles.
Arrive un ami.
— Quelle drôle d'idée de manger ça !
— Chut ! je viens d'être nommé caissier, je me prépare à mes fonctions.

ces où il était utile de fléchir le genou sous les armes ; la nouvelle les a supprimées. Il a dû refuser les honneurs au Saint-Sacrement, dans un pays où la religion catholique est celle d'une respectable majorité. Mais passons.

» A l'article 329 du nouveau service des places, on lit, relativement aux honneurs funèbres :

« Les troupes, à la levée du corps, portent ou présentent les armes, et rendent les honneurs dus au grade du défunt. Elles accompagnent ensuite le corps jusqu'au cimetière. » Ce « jusqu'au cimetière » donnait à entendre que les troupes accompagneraient fidèlement le corps, pendant les funérailles, sans le quitter un seul instant. Or, il y a des militaires qui, appartenant à des familles catholiques, et catholiques eux-mêmes, ne sont pas portés directement au cimetière ; ils font une station à l'église. Jadis, les troupes les y suivaient ; de nos jours, elles l'eussent fait encore, mais une circulaire secrète le défend formellement.

» Plus explicite que le règlement lui-même et surtout plus hardie, cette circulaire consacre une regrettable injustice.

» Le défunt n'a pas droit aux honneurs, ou il y a droit. Dans ce dernier cas, les troupes doivent « accompagner le corps jusqu'au cimetière », eussent-elles à parcourir places et boulevards, à traverser mosquée, temple ou synagogue, voire même église. Conclusion : la circulaire ne respecte pas les droits de l'officier. Elle ne respecte pas plus ceux de la troupe, qui, pendant la cérémonie, est reléguée à la porte de l'édifice, et le plus souvent reste exposée aux caprices de la température.

» C'est un pas fait vers la suppression des honneurs ; on supprime tout ce qui est parade ; on parle de supprimer les armées permanentes : prenons garde qu'on ne supprime la France. »

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

On a affiché samedi un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, relatif aux élections municipales, dont nous n'avons pas reçu communication.

Cet arrêté comprend 11 articles. Le premier porte qu'il sera procédé, LE DIMANCHE 6 MAI 1884, dans toutes les communes du département, au renouvellement intégral des conseils municipaux.

L'article 3 dit que le scrutin durera un seul jour. Il sera ouvert à 8 heures du matin et fermé à 4 heures du soir.

Le deuxième tour de scrutin est fixé au dimanche 14 mai.

A partir de ce jour, les électeurs jouissent des immunités, — pour les réunions, le colportage et l'affichage.

PASSAGE DE TROUPES.

La première colonne du 2^e régiment de pontonniers venant de Poitiers, composée de 23 officiers, 665 hommes, 46 chevaux, se rendant à Angers, séjourneront à Saumur jeudi prochain 24 et vendredi 25 avril, et logeront principalement dans le quartier des Ponts.

Les anciens militaires (sous-officiers et soldats) retraités avant la loi du 23 juillet 1884, sont priés de se trouver le 27 courant, à une heure de l'après-midi, au café de la Bourse, place de la Bilange, pour une communication qui les intéresse.

HOMMAGE A M^r FREPPEL.

M. le Secrétaire du Comité constitué pour offrir à M^r Freppel une crose pastorale, nous prie de recevoir dans nos bureaux les souscriptions de Saumur.

Nous nous empressons de répondre à ce désir, et nous faisons appel à tous ceux dont M^r Freppel « soutient la foi par la valeur de sa science et de son talent. »

Suivant l'expression de M. le baron de Morgan, notre éminent évêque venge sans cesse par sa parole « la vérité et la justice étouffées sous le mouceau des blasphèmes parlementaires et des iniquités légales. »

En s'inscrivant sur cette liste, on s'associe donc à une protestation qui sera générale contre les atteintes portées aux libertés

religieuses dont M. Freppel est le plus intrépide défenseur.

VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR.

Ainsi que nous l'avions annoncé, c'est sur la route de la Ronde qu'a eu lieu hier dimanche la troisième course annuelle du Championnat du Véloce-Club de Saumur qui a été courue sur une distance de 12 kilomètres avec trois virages.

Le temps qui était beau avait attiré de nombreux spectateurs ainsi que la plupart des vélocipédistes de la région.

Huit amateurs se présentèrent au départ. Ce sont : MM. Constant, Couraleau, Malécot, Maillet, Marseille, Roseau, Giraud et Taquet.

À 4 heures, le signal du départ est donné et MM. Constant, Couraleau et Taquet prennent la tête et se détachent de leurs collègues.

Voici dans quel ordre les coureurs ont viré chaque fois :

1^{er} virage : MM. Constant, Couraleau, Taquet, Roseau, Maillet.

2^e virage : MM. Constant, Couraleau, Roseau, Taquet.

3^e virage : MM. Constant, Couraleau, Roseau, Taquet.

Après ce dernier virage, M. Constant a toujours tenu la tête, suivi par M. Couraleau ; mais l'avantage est facilement resté au premier qui a défendu énergiquement son titre de Champion qu'il avait acquis l'année dernière à pareille époque.

Voici les résultats exacts :

1^{er}, M. Constant, de Villebernier, en 30 minutes.

2^e, M. Couraleau, de Saumur, en 33 minutes.

3^e, M. Roseau, de Longué, en 34 minutes.

Non placés : MM. Marseille, Taquet, Malécot, Giraud.

La course, bien menée par tous les coureurs, intéressait beaucoup le public.

M. Marcadeux donnait le départ et M. Jadedeu, vice-président, tenait le chronomètre.

Le pointage était fait aux virages par MM. Taveau et Senez.

Les courses du Championnat de 1883 et 1884 ont été gagnées par M. Constant, monté sur un vélocipède de la maison Bayliss Thomas et C^o, de Coventry, dont M. L. Marcadeux, à Saint-Hilaire-Saint-Florent, est l'agent.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Compte rendu de la 12^e séance du 20 avril 1884.

1^{er} Tir réduit à 20 mètres.

Tireurs 33

Balles tirées 198

Balles mises 179

Nombre de points 634

Résultat : 90,40 p. 0/0.

Prix : une épingle-insigne en argent.

M. Langlois, sergent-major au 70^e territorial d'infanterie.

2^e Carabine Flobert, — 20 mètres.

Tireurs 6

Balles tirées 36

Balles mises 29

Points obtenus 102

Résultat : 80,85 0/0.

Dimanche 27 avril 1884, 13^e séance, concours de tir à Terrefort, de 4 heures 1/2 à 4 heures du soir.

Cible A. — Pour les souscripteurs inscrits avant 3 heures. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix : Un tableau d'après Neuville, avec diplôme : *Le Uhlán*.

Cible B. — Pour tous les sociétaires, inscrits avant 4 heures. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix : Une médaille bronze, avec diplôme.

Cible B. — Pour tous les hommes, sociétaires ou non, inscrits avant 4 heures. — Fusil Gras, à 200 mètres.

Prix : Une mention honorable, offerte par le Ministre de la guerre.

MM. les officiers ne pourront concourir pour ce prix réservé exclusivement aux sous-officiers et soldats de la réserve et de l'armée territoriale porteur de leur livret.

Cible D. — Pour MM. les officiers sociétaires, inscrits avant 4 heures. — Revolver 1873, à 15 mètres.

Prix : Une épingle-insigne en argent.

En cas de mauvais temps rendant impossible l'approche du champ de tir de Terrefort, le concours sera remis à une date qui sera fixée ultérieurement.

Dans ce dernier cas, la 13^e séance aura lieu au Stand des Récollets, au tir réduit à 20 mètres, de 4 heures à 3 heures du soir.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LE DOCTEUR DE GAGO.

Depuis quelques jours, le docteur de Gago nous est revenu, et à la demande de plusieurs de ses sociétaires il donnera au Cercle républicain, samedi prochain, 26 courant, une séance qui sera certainement aussi intéressante que ses devancières.

Pour ce jour-là, nous donnerons de plus amples détails.

L'AFFICHAGE DE LA DÉCLARATION D'ABUS DANS LA 3^e CIRCONSCRIPTION DE BREST.

Nous lisons dans l'*Anjou* :

« Dès la première annonce que le gouvernement allait déférer au Conseil d'Etat comme d'abus une ordonnance de M^r l'Evêque d'Angers publiée sept mois auparavant, nous avons dit et répété avec d'autres organes de la presse que la mesure prise par le cabinet Ferry était purement et simplement une vengeance politique.

En effet, se donner l'air de vouloir protéger les intérêts du clergé angevin, malgré les protestations indignées de tous les prêtres des trente-quatre cantons du diocèse, c'était de la part de ces pères de l'Eglise qui répondent aux noms de F. Flourens et de F. Martin-Feuillée, une entreprise tellement risquée qu'elle ne pouvait faire illusion à aucun homme de sens.

Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement n'ait pas su ou n'ait pas voulu jouer plus longtemps un rôle dont il sentait lui-même le ridicule. Sa vraie pensée devait lui échapper tôt ou tard, et c'est le fait qui vient de se produire.

Ces jours derniers, les électeurs de la 3^e circonscription de Brest ont vu, non sans quelque surprise, apparaître, sur les murs de l'une ou de l'autre commune, la déclaration d'abus affichée par les soins de l'administration civile. Qu'est-ce que les habitants de la 3^e circonscription électorale de Brest ont de commun avec la caisse de secours pour les prêtres âgés ou infirmes du diocèse d'Angers ? En quoi les intérêts de cet établissement peuvent-ils toucher les électeurs de Plouneour-Trez ou de n'importe quelle autre commune du Finistère ? C'est une question qu'il n'est même pas nécessaire de poser, tant la réponse arrive d'elle-même aux lèvres de tout le monde.

En faisant afficher la déclaration d'abus dans la 3^e circonscription électorale de Brest, le gouvernement a voulu prouver que toute cette mauvaise querelle n'avait d'autre but que d'atteindre le député dans l'Evêque. C'est bien ce que tout le monde pensait, mais il n'était pas inutile que le gouvernement se chargeât lui-même d'en fournir une preuve aussi convaincante.

Nous n'avons pas besoin de dire que de telles illégalités sont sans précédent dans l'histoire de l'administration civile en France ; car c'est précisément le propre des républicains de vouloir qu'on ne puisse leur comparer personne en fait d'arbitraire et d'injustice. L'opinion publique appréciera, comme ils le méritent, ces actes d'odieuse despotisme et de basse vengeance. Il y a peut-être deux observations que nous ne pouvons pas nous empêcher de faire à ce sujet.

La première c'est que, la question ainsi posée sur le terrain politique, M. Martin-Feuillée et ses collègues ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si, usant d'un droit de légitime défense, l'on juge à propos d'aller les chercher à leur tour dans leur circonscription électorale, pour étaler leurs mérites aux yeux des populations qui pourraient les ignorer.

La seconde observation, c'est que le gouvernement ne nous paraît pas avoir atteint son but. Comme M^r l'Evêque d'Angers est libre de poser sa candidature à la députation dans n'importe quelle circonscription, il nous semble de toute nécessité que le ca-

binet Ferry fasse afficher la déclaration d'abus dans toutes les communes de France. C'est seulement après avoir accompli cet acte de haute vigilance qu'il pourra se flatter d'avoir pris la vraie « posture » qui lui convient.

Quelques esprits chagrins auront peut-être l'audace de demander sur quels fonds votés par les Chambres le ministère trouve moyen de satisfaire ses goûts d'affichage. Mais les finances de l'Etat sont si prospères, et la suppression du traitement des desservants laisse au jeune M. Flourens tant de marge pour gouverner à son gré le budget des cultes !... »

TOURS.

Mardi a eu lieu l'ouverture du congrès de la Ligue de l'enseignement, sous la présidence du F. Macé. M. Charpentier, maire de Tours, a souhaité la bienvenue aux délégués.

Le président, dans sa réponse, a constaté le développement de la Ligue.

Le congrès étudiera l'enseignement civique, tel que l'a institué la loi sur l'instruction laïque et obligatoire ; il prétend garder la neutralité en matière politique et religieuse. On sait ce que vaut la neutralité des F. Maze et autres libre-penseurs.

Dans sa séance de mercredi, sur la proposition de M. Vauchez, secrétaire général de la Ligue, qui reprend avec modification une idée présentée l'an dernier au Sénat par MM. George, Henri Martin et Testelin, le Congrès a adopté un vœu demandant que les jeunes gens, à partir de 17 ans, soient astreints, le dimanche, à suivre des exercices gymnastiques et militaires, il est probable que l'on choisira pour ces exercices l'heure des offices religieux, au nom sans doute de la liberté de conscience.

Un autre vœu a été voté pour demander que les instructeurs des compagnies et bataillons d'adultes fussent, comme cela se fait pour les instructeurs des bataillons scolaires, dispensés des appels de l'armée territoriale. Et l'égalité du service militaire pour tous, que devient-elle dans cette fantaisie ?

Le congrès de la Ligue de l'enseignement a clos ses séances après une visite à la colonie agricole de Mettray.

C'est naturellement F. Jeun Racé qui a prononcé le discours de clôture : il a conclu en disant que le but de la Ligue est de faire des républicains.

Les honnêtes gens n'avaient pas besoin de cet aveu pour combattre de toutes leurs forces cette ligue de mauvais aloi, car il y a longtemps que les ligueurs disent à qui veut l'entendre que leur œuvre est maçonnique, républicaine et libre-penseuse.

Le soir, les ligueurs se sont réunis dans un banquet d'adieu. En voilà pour un an.

On cause beaucoup à Tours de la mésaventure de notre préfet qui a fait récemment le voyage de Paris tout exprès pour demander la suppression du traitement des deux curés du département, et qui a été repoussé avec perte.

Le ministre a refusé la suppression et aurait engagé même M. le préfet à tempérer son zèle en lui disant : — « Vous, un neveu d'évêque, nous offrir des prêtres à dévorer. C'est honteux. »

Ce fonctionnaire trop zélé n'avait-il pas la maladresse de demander la suppression du traitement d'un curé qui est en bons termes avec M. Wilson, ce qui n'est pas étonnant puisqu'il est en même temps chapelain de Chenonceaux.

Publications de mariage.

François-Prospér Fouché, négociant (veuf), et Marie-Léontine Richard, sans profession, tous deux de Saumur.

Marie-Gustave Giraudeau, boulanger, de Richelieu (Indre-et-Loire), et Blanche-Louise Ecot, couturière, de Saumur.

Armand Dufeu, cordonnier, de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire), et Marie-Ernestine-Clarisse Gardet, sans profession, de Saumur.

CONSEILS ET RECETTES.

POUR OBTENIR DE GROS FRUITS.

On sait que si l'on veut faire grossir le volume d'une tête d'artichaut on obtient ce

résultat en fendant de part en part la lige qui la porte, et en la maintenant entr'ouverte par une petite cheville ; le procédé recommandé par M. Burvenich, directeur de l'*Arboriculteur belge*, pour faire dépasser aux fruits leur volume normal, ressemble beaucoup à celui que nous venons d'indiquer. Lorsque le fruit a atteint la moitié ou les deux tiers de sa grosseur ordinaire, on pratique au moyen du greffoir une incision sur toute la longueur du rameau qui porte le fruit et on la prolonge jusqu'à 2 ou 3 centimètres au-dessous de l'empâtement. Il faut avoir soin de faire cette incision en dessous de la branche, afin qu'elle se trouve à l'abri du soleil. Cette première fente une fois faite on pratique deux autres incisions en forme de V sur la branche même des deux côtés de l'empâtement. Ces incisions provoqueront un afflux de sève qui accroîtra immédiatement le volume du fruit.

MOYEN DE GARANTIR DES LIMACES LES ESPALIERS, TREILLES, ETC.

Les limaces ayant une grande répulsion pour tous les objets imprégnés de sulfate de cuivre, on peut employer pour le palissage des arbres à fruits et des vignes, de l'osier ou de la paille trempés dans une dissolution de cette substance. On peut aussi préparer des ficelles sulfatées et les tendre sur les espaliers, les treilles, etc. Les limaces n'en approcheront pas. Tous les bois dont on se sert pour la grande ou la petite culture, comme tuteurs, échelas, etc., devraient être imprégnés d'une forte dissolution de sulfate de cuivre.

DESTRUCTION DES FOURMIS.

On nous demande comment on peut chasser les fourmis des meubles qu'elles ont envahis. Rien de plus facile.

Mettez, dans une assiette creuse, des feuilles d'absinthe verte ; déposez-la dans le bas du meuble et versez dessus une légère oncée d'eau bouillante, puis fermez le meuble. Les fourmis décamperont aussitôt, et comme cette gent a bonne mémoire et qu'elle est fort sensible aux mauvais procédés, vous pouvez être certain qu'elles ne vous feront jamais plus l'honneur de vous visiter.

Si vous n'avez pas d'absinthe, mettez dans le compartiment inférieur du meuble un citron, que vous y laisserez pourrir, ou bien saupoudrez-le de marc de café.

Sommaire du *Jeune Age illustré*, n^o 137, samedi 19 avril 1884 :

Histoire d'un bossu, suite d'un récit très-mouvamment, nombreux dessins d'une grande originalité, dont l'un représente Bordeaux au siècle dernier.

Sommeil d'enfant, deux pages de musique, facile berceuse à quatre mains.

Courrier des enfants à propos du centenaire de Valentin Haüy, notice sur cet homme et renseignements sur l'écriture des aveugles et les livres qui leur sont destinés.

Les enfants bien élevés, recommandations mêlées de petites digressions attrayantes.

La mosquée d'Omar, fin de l'histoire et la description de ce célèbre édifice.

Problèmes et combinaisons amusantes.

Abonnement : un an, 10 francs, chez M. Palmé, 76, rue des Saints-Pères ; 15 centimes un numéro.

LE GANT ROSE

Comédie en un acte et en vers, par Evariste CARRANCE.

Le théâtre d'Evariste CARRANCE est marqué au coin de l'originalité et du bon goût. Annoncer une pièce nouvelle de l'auteur de MAISON A LOUER, des TOQUES, de L'ÉMERAUDE, et du CANÉLIA, c'est annoncer un succès de plus.

LE GANT ROSE est une comédie fine et spirituelle, écrite en vers délicats, elle aura à la lecture le même succès qu'au théâtre.

Pour recevoir franco le GANT ROSE, adresser 1 fr. à M. le Directeur de la librairie du Comité poétique, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne).

IMPORTANTE MAISON DE VINS DE BORDEAUX

demande REPRÉSENTANT dans la contrée. Conditions avantageuses. Adresse P. J. V. M., poste restante à Saumur. Un des chefs de la maison passera vers le 24 courant, et on pourra s'entendre avec lui.

Académie de Médecine de Paris

ORREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le Traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

Marché de Saumur du 19 Avril

Table of market prices for various agricultural products like wheat, barley, and beans.

COURS DES VINS

Table of wine prices, categorized by region (Coteaux de Saumur, Ordre, etc.) and vintage (1883).

BIBLIOGRAPHIE

Un livre clair, précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine...

Il a pour titre Dictionnaire populaire de Médecine usuelle d'hygiène publique et privée...

Ce dictionnaire contient: — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies...

parer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés...

Le Dictionnaire populaire de Médecine usuelle est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte...

Le Jeune Age Illustré, journal des enfants, paraissant tous les samedis, sous la direction de Mlle LERIDA-GEOPROY.

Un an, 40 francs; 6 mois, 6 francs.

FAVEUR SPÉCIALE ACCORDER A NOS ABONNÉS

5 fr. AU LIEU DE 8 fr.



Nos abonnés connaissent, de réputation au moins, la vaillante et spirituelle

LANTERNE D'ARLEQUIN

illustrée de charmants dessins d'actualité, reproduisant, avec leurs traits, les faits et gestes des beaux messieurs qui gouvernent la R. F.

L'abonnement à la Lanterne d'Arlequin est de 8 fr. par an.

Une combinaison particulière avec la Direction de cette publication satirique, nous permet de l'offrir à nos abonnés, anciens et nouveaux, moyennant 5 fr. par an.

Pour recevoir cette PRIME, il suffit à tout abonné d'adresser une bande de notre journal à M. le Directeur de la Lanterne d'Arlequin, rue Richelieu, 13, à TOURS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GOUTARD, notaire à Neuillé.

A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint 1884.

LA CLOSERIE DES PETITES-GRANGES

Située commune de Vivy.

D'une contenance de 5 hectares 52 ares 75 centiares, actuellement occupée par le sieur Maréchal.

S'adresser au notaire. (305)

A LOUER

PRÉSENTEMENT

ou pour la Saint-Jean

MAISON

Située rue Saint-Jean, n° 40.

Composée d'un magasin, d'une salle à manger, trois chambres, cave et grenier.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, à M. CHOIGNARD, et à M^e veuve RICHARD, rue de la Marine.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine.

MAISON

Rue Saint-Jean, n° 29.

Un 1^{er}, composé de 2 pièces, pouvant servir de magasin ou de salon;

Au 2^e, deux chambres à coucher; au rez-de-chaussée, une salle à manger et une cuisine; diverses servitudes; deux chambres et un grenier au-dessus de la cuisine.

S'adresser à M. ENAUT, bijoutier, rue Saint-Jean, 27. (60)

A LOUER UNE MAISON

Sise rue d'Orléans,

Disposée pour le commerce ou maison bourgeoise.

Remise, écurie, cour, pompe, caves et autres servitudes.

S'adresser au bureau du journal.

OCCASION

A VENDRE un superbe Ameublement de salon, provenant d'un Château des environs et se composant de :

1 canapé, 4 fauteuils, 4 chaises, le tout en parfait état et garni en vieille tapisserie.

S'adresser, pour traiter et pour visiter ces meubles, chez M. BRILLON, tapissier, 12, rue de Lorraine, où ils sont en dépôt. (267)

A CÉDER

Pour la Saint-Jean prochaine,

UN BON CAFÉ ET ÉPICERIE

Situé à Saumur, au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

L'Usine à Gaz de Saumur se charge de faire toutes installations et fournitures d'appareils d'éclairage et de chauffage par le gaz, moyennant une location mensuelle, variant de 0 fr. 25 à 2 fr., suivant l'importance des objets loués, non compris le compteur. (732)

A CÉDER

DE SUITE

UNE MAISON DE VINS EN GROS à Angers.

S'adresser à M. GUIHAL, expert-comptable, 13, rue Lenepveu, Angers.

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

M. MONTEL

12, rue Beaurepaire, 12, au rez-de-chaussée.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

A L'ABEILLE

Modes et Mercerie

J. PÉRARE

Rue Saint-Jean.

ON DEMANDE un apprenti pour le comptoir de Modes et Mercerie. (287)

ON DEMANDE un apprenti pour Mercerie et Rouennerie. S'adresser à M. LEPAGE, rue de la Tonnelle. (149)

UNE COUTURIÈRE pour homme se propose pour faire à domicile les vêtements neufs et les réparations. S'adresser, 6, rue du Temple.

UNE DAME désire trouver un emploi dans une maison de commerce. S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer pour la Saint-Jean prochaine, le mari comme cocher ou jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

UN COMPTABLE, muni de bons certificats, demande un emploi dans une maison de commerce, ou une régie de propriété. S'adresser au bureau du journal.

MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande place pour la Saint-Jean prochaine. S'adresser à M. Louis PÉANNE, à Bourgueil (Indre-et-Loire).

ON DEMANDE, pour la Saint-Jean prochaine, un garçon de magasin muni de très-bonnes références. S'adresser à la VILLE DE PARIS, place Saint-Pierre.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE Paraisant tous les samedis AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

UNE CUISINIÈRE, de retour de Paris, où elle a occupé les premiers emplois dans plusieurs grandes maisons, se met à la disposition des personnes qui auraient besoin d'elle pour repas, fêtes et réunions de famille. S'adresser chez M^{me} VINCENT, rue du Pressoir-St-Antoine, Saumur.

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Pour, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'RU, rue de la Tonnelle, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

EAU MINÉRALE NATURELLE

VICHY

Sources de l'État. Applications en médecine: GRANDE-GRILLE — Affections lymphatiques, maladies des voies digestives, engorgement du foie et de la rate, obstructions vésicales.

HOPITAL — Affections des reins, de la vessie, gravelle, calculs urinaux, goutte, diabète, etc. CÉLESTINS — Affections des reins, de la vessie, calculs urinaux, goutte, diabète, etc.

HAUTERIVE — Prescrite comme Célestins. Administration de la C^e concessionnaire: PARIS, 22, Boulevard Montmartre. EXIGER le NOM de la SOURCE, sur la CAPSULE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

NÉURALGIES-MIGRAINES

Soulagement immédiat et guérison assurée par les

PILULES « GELSEMIUM »

du Docteur G. FOURNIER

Prix de l'Etiui : 3 francs.

Exiger sur chaque étui le Signature DÉTAIL : 5, rue Chauveau-Lagarde, 5, Paris. GROS : 31, Place de la Madeleine, PARIS

Saumur, imprimerie P. GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Table of departure times for Saumur to Angers: 3 heures 8 minutes du matin, express-poste; 6 heures 55 minutes du matin, s'arrête à la Possonnière; 8 heures 56 minutes du matin, omnibus-mixte; 11 heures 25 minutes du soir; 13 heures 32 minutes du soir, express; 7 heures 15 minutes du soir, omnibus; 10 heures 36 minutes du soir, s'arrête à Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Table of departure times for Saumur to Tours: 3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte; 8 heures 31 minutes du soir, omnibus; 9 heures 37 minutes du soir, express; 12 heures 48 minutes du soir, omnibus-mixte; 4 heures 44 minutes du soir; 7 heures 4 minutes du soir, omnibus (s'ar. à Tours); 10 heures 24 minutes du soir, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56; à Tours à 9 heures.

Ligne de l'Etat (Service d'Été modifié depuis le 7 avril 1884)

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

Table of train schedules between Saumur and Montreuil-Bellay, including times for Saumur (départ), Chacé-Varrains, Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg, and Montreuil-Bellay (arrivée).

MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR

Table of train schedules between Montreuil-Bellay and Saumur, including times for Montreuil-Bellay (départ), Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg, Chacé-Varrains, and Saumur (arrivée).

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

Table of train schedules between Saumur and Thouars, including times for Saumur (départ), Montreuil-Bellay, Larnay, Brion-sur-Thouet, and Thouars (arrivée).

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

Table of train schedules between Thouars and Saumur, including times for Thouars (départ), Brion-sur-Thouet, Larnay, Montreuil-Bellay, and Saumur (arrivée).

MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.

Table of train schedules between Montreuil-Bellay and Poitiers, including times for Montreuil-Bellay (départ), Loudun, Arçay, Mirebeau, Neuville, and Poitiers (arrivée).

POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.

Table of train schedules between Poitiers and Montreuil-Bellay, including times for Poitiers (départ), Neuville, Mirebeau, Arçay, Loudun, and Montreuil-Bellay (arrivée).